

LES A.S.C EN AUVERGNE RHÔNE ALPES

LE SNU PROPOSE

UNE MODULATION DES PRESTATIONS,
DES ACTIVITÉS, QUI RESPECTENT
DES VALEURS DE SOLIDARITÉ,
L'ENVIRONNEMENT, LA PROXIMITÉ,
LES ACTEURS LOCAUX....

**L'ACCÈS POUR TOUTES ET TOUS
AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES,
AUX LOISIRS, AU SPORT.**



RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DES PRESTATIONS ASC
POUR LE PERSONNEL DE
LA RÉGION AUVERGNE
RHÔNE ALPES



SOLIDARITÉ



- Solidarité envers les plus précaires, les faibles revenus, les familles monoparentales... SNU - CGT - CFDT défendent cette idée d'un quotient familial. SNAP, CGC, FO s'y sont opposés comme depuis de nombreuses années. Une étude via une commission ad'hoc a fini par être entérinée sans garantie que cela aboutisse.
- Solidarité avec le monde de la culture et du spectacle en favorisant les acteurs locaux de la culture.

Le SNU et la CGT ont proposé d'augmenter la dotation des plus précaires sans diminuer celle des autres : proposition refusée par la majorité !

Nous proposons une modulation en fonction du revenu par part fiscale après octroi d'une demi-part supplémentaire (par rapport au nombre de part sur l'avis d'imposition) pour tout agent-e seul-e (célibataire, veuve / veuf, divorcé.e...).

Dotation agent différenciée en fonction d'un seuil de 20 000 Euros par part fiscale.

- 480 € si revenu par part inférieur ou égal à 20 000 €
- 460 € si revenu par part supérieur à 20 000 €

Un seuil de revenus par part nous paraît plus juste car un couple avec 4 ou 5 enfants ayant certes 50 000 Euros est-il dans la même situation qu'un couple avec 1 ou 2 enfants ?

VACANCES



Le SNU est attaché aux locations de vacances et souhaite développer l'offre en augmentant le budget consacré aux linéaires (environ 230 000 Euros pour 2024)

Nous sommes dans un budget contraint. Les « linéaires » permettent de faire partir en vacances des agents et leur famille. À budget identique, le CSE fera partir plus de personnes sur des locations que sur un voyage. Le SNU n'est donc pas favorable aux voyages.

Le SNU est aussi fortement attaché aux chalets d'Annecy avec leurs tarifs abordables, car ils permettent d'accueillir des collègues ne pouvant pas forcément aller trop loin et sur une plus longue période (mi-avril à fin septembre).

Le SNU n'est pas opposé par principe aux voyages (un ou plusieurs grands voyages par an) mais vu le caractère onéreux des voyages, ce n'est pas ce que nous souhaitons privilégier. Pour le SNU **des week-ends ou sorties collectives de courte durée** pourraient être proposées.

ENGAGEMENT



Les valeurs de Responsabilité Sociale et Environnementale **doivent être portées par le CSE**, pour les salarié-es. C'est pourquoi nous souhaitons maintenir des petites activités de proximité, (stages, activités de groupes...), de nouvelles approches.

Le CSE se doit de proposer des activités de proximité avec une répartition géographique sur toute la grande région. Les parcs d'attractions de renommée sont très attendus mais il est du rôle du CSE de proposer d'autres choses, comme une sortie collective dans un éco musée local par exemple avec parents et enfants. C'est aussi le rôle d'éducation populaire d'un CSE.

Notre proposition de créer une ligne budgétaire permettant de proposer des places de cinéma dans des réseaux a été écartée. Pour démarrer en 2024, nous avons présenté les offres de Féliciné regroupant des cinémas du Rhône et de l'Isère ainsi que les écrans de la Drôme. **Une majorité a également refusé la proposition du SNU d'augmenter la dotation enfants 18/25 ans.**

LES PRESTATIONS 2024 DU CSE ARA

Dotation agent-es (vacances, sport, loisirs, culture)	460 Euros	Chèques vacances, chèques culture, remboursement de factures, en déduction sur une location de vacances.	Sous condition de présence, avec proratisations selon la durée du contrat
Dotation enfants scolarisés 18-25 ans	Revenu fiscal inférieur à 50 000 euros : dotation de 130 € par enfant.	Chèques vacances, chèques culture, remboursement de factures	Pour l'ensemble des dotations, (agents, enfants moins de 18 ans et enfants scolarisés 18/25 ans), les dates de commande des chèques lire (ou culture) et des chèques vacances sont :
	Revenu fiscal supérieur ou égal à 50 000 euros : dotation de 110 € par enfant		
Enfant moins de 18 ans	Revenu fiscal inférieur à 50.000 € : dotation 300 € par enfant.	Chèques vacances, chèques culture, remboursement de factures	Le 28 mars 2024 Le 30 mai 2024 Le 05 septembre 2024 Le 21 novembre 2024
	Revenu fiscal supérieur ou égal à 50.000 € : dotation 260 € par enfant.		
Dotation enfant handicapé	Allocation de 1200 € à 1500 € suivant l'âge de l'enfant versée annuellement		Sans condition d'ancienneté, pas de proratisation.
Dotation événement familial (naissance, adoption, mariage, PACS, départ en retraite)	100 Euros	Chèques cadeaux	
Décès de l'agent-e, de son conjoint-e ou d'un enfant de l'agent-e (à charge fiscalement)	500 Euros	Sous forme de don	

Le CSE dispose d'un fonds de secours : budget de 80 000 Euros qui peut être sollicité suite à un événement exceptionnel de la vie ayant des conséquences financières, situation ayant caractère d'urgence. L'agent-e ne doit pas en avoir déjà bénéficié au cours des 3 dernières années.

LES DATES À NE PAS MANQUER

Locations de vacances (prises en charge à 50% par le CSE)	Petites activités (prises en charge à 50% par le CSE)
<ul style="list-style-type: none"> • 29 janvier : ouverture des inscriptions • 22 février : fin des inscriptions • 26 février : fin des règlements • 29 février : réponses aux agent-es 	<ul style="list-style-type: none"> • 25 mars : ouverture des inscriptions • 25 avril : fin des inscriptions • 29 avril : fin des règlements • 02 mai: réponses aux agent-es

ALERTE "FAKE-NEWS"



Si le SNU ne veut pas supprimer les chèques cadeaux de fin d'année, nous nous estimons que le CSE doit s'interroger, et que cette distribution ne se fasse pas au détriment d'autres prestations plus équitables socialement. Aujourd'hui cette dotation est un reliquat du budget annuel du CSE mais représente plus de 20 % de ce budget.

Le but du CSE est-il de favoriser et d'orienter la consommation des collègues essentiellement vers des grandes enseignes, des biens de consommation produits souvent à l'étranger ?

VOS CONTACTS SNU

À la commission des Activités sociales et culturelles :

- Cathie Sébastian
- Marie-Estelle Beaussart

Dans les départements :

- Ain/ Savoie/ Haute-Savoie : Fabienne Delmas - Valérie Lagarde
- Drôme-Ardèche : Manuelle Castellaro - Cathie Sébastian
- Isère : Carole Genin
- Loire/ Haute-Loire : Olivier Béal
- Rhône : Catherine Albout - Sabrina Sahli
- Puy-de Dôme/ Allier/ Cantal : Martine Jacot

RETROUVEZ EN VIDÉO CE QUE DÉFEND LE SNU EN MATIÈRE D'ASC
<https://www.youtube.com/watch?v=jmenxBISe8k>

**AU-DELÀ DE LA GESTION
PLUS ÉQUITABLE DES ASC, LES SYNDICATS
DOIVENT SE MOBILISER POUR DES HAUSSES
DE SALAIRE PÉRENNES, DES CONDITIONS DE
VIE ET DE TRAVAIL DÉCENTES.**



 @Snu-Ara

 @SnuPoleEmploi

 @syndicat.snuara

 @snupoleemploifsu

 snu-ara.fr

syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr